Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260915-62_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LIGNOL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le : 24/09/2026
Et Publication ou notification du : 24/09/2026

L'an 2026, le 15 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/09/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, CHOLEY Sylvianne, GUESNEY Sébastien, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, SIMON Nicole, WILLERY Jessica, Melle BOUËDEC Vincianne, MM : DELCOURT Xavier, HÉMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Melle LE YAOUANQ Carole à M. LE HYARIC Patrick, M. PHILIPPE Adrien à M. PHILIPPE Laurent

A été nommée secrétaire : M. HÉMONIC Vincent

62_2026 – Adhésion annuelle à l'ARIC : L'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales

L'Association Régionale d'Information des Collectivités est engagée depuis plus de 50 ans dans la formation et l'accompagnement des élus locaux.

Les collectivités adhérentes bénéficient :
- de publications valorisant les initiatives locales : chaque élu.e d'une collectivité adhérente reçoit (5 fois par an, en mairie) le magazine « la Lettre de l'Aric »
- de formations spécialisées à un tarif préférentiel : soit sur mesure, sur les thèmes que vous aurez choisi dans le catalogue des formations, soit sous forme de journées ou demi-journées de formations individuelles complémentaires sur calendrier.
- une nouvelle offre d'accompagnement qui permet de combiner des temps de formation et d'échanges avec d'autres élue.s locaux.ales, mais aussi, la production d'un pré-cahier des charges grâce à des formations/actions, animées par des intervenants spécialistes des collectivités locales

Pour la commune de Lignol, la cotisation annuelle s'élèverait à 315 euros. Pour l'année 2026, la cotisation serait proratisée sur trois mois pour une prise à effet au 1er octobre 2026 pour un montant de 78,75 euros.

Considérant qu'afin de s'entourer d'un organisme compétent pour former les élus, il est proposé d'adhérer à l'Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales (ARIC) qui dispense des formations sur catalogue ou sur demande pour l'année 2026 (proratisé) et pour l'année 2027,

Considérant le coût d'adhésion annuel de 315 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER** l'adhésion de la commune à l'Association régionale d'Information des Collectivités Territoriales à compter du 1er octobre 2026 et jusqu'au 31 décembre 2027 pour un montant global de 393,75 € TTC.
- **AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260915-62_2026-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/09/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA

MAIRIE DE LIGNOL
MORBIHAN

Le secrétaire de séance
Vincent HÉMONIC